



## AVIS PUBLIC Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné par M. Jimmy Poulin, secrétaire-trésorier, que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 9 février 2021 à 19h30, statuera à huis clos sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements :

### **Emplacement : 200-B, chemin Saint-Féréol (lot 2 045 001)**

#### **Superficies de locaux commerciaux**

#### **Nature et effet de la demande :**

Permettre la création de deux locaux commerciaux pour une future crèmerie et le salon de coiffure existant avec une superficie respective de 58 mètres carrés et 42 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une superficie minimale de 70 mètres carrés pour un local commercial avec un usage mixte.

### **Emplacement : 1349, rue Hungaria (lot 3 982 212)**

#### **Marge avant**

#### **Nature et effet de la demande :**

Permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec une marge avant de 6,25 mètres dans la zone H-24 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant minimale de 7,62 mètres dans la zone concernée.

### **Emplacement : rue Lauzon (lot 2 047 625)**

#### **Hauteur garage détaché**

#### **Nature et effet de la demande :**

Permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 6,1 mètres soit l'équivalent de 84% de la hauteur du bâtiment principal alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite la hauteur d'un garage détaché à l'équivalent de 75% de la hauteur du bâtiment principal à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

En vertu de l'arrêté ministériel 2-2021 du 8 janvier 2021 et conformément à la résolution numéro 2020-05-162, il a été résolu de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite. Pour ce faire, vous êtes invités à vous faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant vos commentaires et questions **au plus tard le 8 février 2021** par courriel à [cprimeau@ville.lescedres.qc.ca](mailto:cprimeau@ville.lescedres.qc.ca) ou par la poste au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, Québec, J7T 1A1.

Toutes vos question et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.